

Image not found or type unknown



Conditions pour percevoir l'allocation parent isolé

Par **arcencielle68**, le **21/07/2010** à **11:55**

Bonjour,

Quelles sont les conditions pour percevoir l'allocation parent isolé? Est ce qu' une mère seule avec un enfant à charge, sans emploi, y a droit, sachant que le père a reconnu l'enfant mais qu'il ne lui verse pas de pension alimentaire? Et si oui, de combien est son montant? Merci de vos réponses

Par **chris_idv**, le **21/07/2010** à **22:36**

Bonjour,

A priori la réponse à votre question est oui.

Adressez vous à la Caisse d'Allocation Familiale pour savoir si vous êtes éligible ou non à cette aide.

Cordialement,

Par **Marion2**, le **21/07/2010** à **22:43**

Bonsoir,

La CAF vous demandera si vous avez une ordonnance du JAF fixant le montant de la pension alimentaire, si vous avez engagé les démarches pour que le père règle cette pension.

Si vous pouvez justifier que vous avez fait le nécessaire afin que le père vous verse une pension alimentaire, l'API vous sera accordée.

La CAF vous demandera régulièrement où en sont vos démarches.